



HAL
open science

Master Histoire du droit et des institutions

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit et des institutions. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041194

HAL Id: hceres-02041194

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041194v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Histoire du droit et des institutions

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

Le master *Histoire du droit et des institutions* offert par la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Toulouse 1-Capitole se réduit exclusivement à une spécialité de master 2 qui constitue une spécialisation recherche par rapport aux master 1 juridiques et plus particulièrement aux M1 *Droit pénal et sciences criminelles* et *Droit public* de l'établissement. Cette spécialité est tubulaire et ne comporte pas de parcours spécifiques.

Ce master se propose de préparer ses candidats à une poursuite d'études en doctorat, à la présentation aux grands concours du monde du droit (magistrature, barreau, Ecole nationale d'administration, carrière universitaire...) à l'accomplissement de carrières de niveau « cadre » dans le secteur culturel ou éditorial, et ce grâce à une culture historique, juridique et générale de haut niveau scientifique.

Les enseignements sont dispensés sur une année universitaire. Ils associent cours magistraux et travaux dirigés, proposés en présentiel et répartis sur deux semestres dont le second est essentiellement consacré à la préparation d'un mémoire de recherche.

Ce master identifié « Recherche » est adossé au Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (CTHDIP) constitué sous la forme d'une « Equipe Associée » au Centre National de la Recherche Scientifique (EA789).

Avis du comité d'experts

L'organisation pédagogique du master est en bonne adéquation avec les objectifs poursuivis : elle allie de manière cohérente des enseignements théoriques historico-juridiques très classiques (Histoire du droit privé ; Histoire du droit public ; Histoire du droit pénal) à des enseignements très pointus et spécialisés (Histoire des enseignements juridiques ; L'Etat, le droit et les religions ; Etat armée et nation en France ; La séparation du politique et du religieux : idées et doctrines ; Le droit dans le monde musulman francophone). Elle fait une part intéressante aux formations pratiques : cours de méthodologie de la recherche, de paléographie, techniques de conservation et de classement des archives, initiation à l'utilisation des bases numériques spécifiques (Gallica...), sans oublier un entraînement aux techniques d'expression orale et écrite.

La formation de master *Histoire du droit* s'inscrit dans le champ de formation *Droit* de l'Université de Toulouse 1-Capitole. Elle y est pleinement intégrée grâce notamment à l'introduction dans certains M1 (notamment M1 de droit pénal et M1 de droit public) d'enseignements de nature historique destinés à préparer les étudiants à une poursuite d'études en M2 d'histoire du droit, grâce également à la mutualisation d'enseignements d'histoire (Histoire du droit privé, Histoire du droit pénal...) avec d'autres formations de master 2 de l'Université .

La formation de master d'*Histoire du droit* est très bien implantée aussi régionalement puisque qu'elle constitue la seule formation de ce type dans la Région Midi-Pyrénées.

Elle est également reconnue par les milieux professionnels locaux grâce à des partenariats efficaces avec les services d'archives municipaux et départementaux qui permettent l'organisation de formations *in situ*, voire l'accueil de stagiaires.

La formation d'*Histoire du droit* est également reconnue dans l'environnement de la recherche locale grâce à son adossement au CTHDIP (EA 789) dont tous les enseignants du master font partie, grâce également au choix des sujets de recherche proposés aux étudiants qui s'inscrivent pour la plupart dans les thématiques de recherche du Centre, grâce

enfin à la collaboration de celui-ci avec d'autres centres de recherche de l'Université (Le Laboratoire des Sciences Sociales du politique ou LaSSP -EA 4175) fédérés dans l'Institut fédératif de recherche de l'établissement

L'équipe pédagogique est constituée de sept professeurs des universités, tous membres de la section d'histoire du droit et de l'EA 789 (CTHDIP). Y sont associés régulièrement des professeurs étrangers invités, à raison de trois ou quatre par an, qui proposent des conférences ou des séminaires en prise directe avec les thématiques de recherche du Centre. Y participent aussi des professionnels des services d'archives ou de bibliothèque pour des enseignements pratiqués *in situ*, ce qui « donne corps » à la discipline.

La formation est pilotée par l'un des professeurs de l'équipe pédagogique, mais l'ensemble de ses membres est fortement associée au fonctionnement général : sélection des candidats à l'entrée du master ; participation aux jurys d'examen et soutenances de mémoires ; réunions de suivi de la formation en vue d'analyser les éventuels problèmes et de proposer des améliorations. Le lien entre la direction du master et les étudiants est assuré par des étudiants référents, tandis que des contacts sont encouragés et maintenus entre acteurs de la discipline, anciens, étudiants de l'année, futurs étudiants et doctorants. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ce que l'on peut regretter.

Les effectifs de la formation sont modestes : une quinzaine d'étudiants par an en moyenne (entre 12 et 18), ce qui est correct pour une formation de cette nature, mais très sélectif vu le nombre de candidatures reçues (50 par an en moyenne), issues essentiellement du champ de formation *Droit*. Les résultats sont inégaux en termes de réussite, mais le taux d'emploi des diplômés est excellent (85,7 % par rapports aux étudiants choisissant l'insertion professionnelle immédiate), et celui des poursuites d'études très honorable (36,4 %).

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'adossment de la formation à la recherche est excellent : tous les enseignants du master sont membres du Centre Toulousain d'Histoire du droit et des Idées Politique (CTHDIP- EA 789). Les sujets de mémoire proposés s'efforcent d'entrer dans les thématiques de recherche du centre. Le Centre collabore à des recherches conduites par d'autres centres de recherche de l'Université de Toulouse1-Capitole, notamment le LaSSP (EA 4175). Par ailleurs, un enseignement de « méthodologie de la recherche » prépare le travail de mémoire.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation s'avère importante pour une formation de cette nature, grâce notamment à la participation aux enseignements du directeur des services d'archives de Toulouse, de contacts avec les services d'archives départementaux et municipaux ainsi qu'avec les services de bibliothèque pour l'organisation de formations pratiques <i>in situ</i>.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>L'absence de projets et de stages est en corrélation avec une formation à finalité recherche. Certains étudiants néanmoins peuvent souhaiter faire un stage. Il est alors encadré par l'Université.</p> <p>On regrette que la question de l'intégration au cursus du « Projet personnel ou professionnel » ne soit pas évoquée.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La dimension internationale s'opère essentiellement au moyen de l'invitation de professeurs étrangers qui proposent des conférences s'insérant dans les thématiques de recherche du CTHDIP. La formation peut également accueillir quelques étudiants étrangers. Elle demeure donc limitée et pourrait être améliorée notamment par des études d'histoire du droit comparé.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement des étudiants s'effectue presque exclusivement dans le champ de formation <i>Droit</i> parmi les étudiants titulaires d'un M1 dispensé par l'Université Toulouse 1, et sur la base de leurs résultats antérieurs et de leur motivation. La formation peut accueillir, mais de manière très marginale, des collègues du secondaire diplômés en histoire ; mais aucune donnée chiffrée n'est fournie.</p>

	<p>La spécificité disciplinaire du diplôme est peu compatible avec l'existence de passerelles, si ce n'est avec des formations historiques dispensées dans les facultés des lettres, mais elles n'existent pas.</p> <p>Un enseignement de « méthodologie de la recherche », dispensé en début d'année constitue un dispositif d'aide à la réussite, de même que l'encadrement du diplôme (sept professeurs des universités) rapporté à l'effectif de la formation. La présence d'étudiants référents chargés de la liaison entre l'équipe pédagogique et les étudiants renforce leur suivi et va dans le même sens.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques : cours magistraux, séminaires et travaux dirigés (TD). Les séances d'entraînement aux méthodes d'expression orale et écrite dans la perspective de la préparation aux grands concours est à souligner.</p> <p>L'initiation à l'utilisation de bases de données spécifiques à la discipline, et le maniement des outils et ressources d'archives et de bibliothèque constituent autant d'éléments d'ouverture et de familiarisation avec les nouveaux medias.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se fait au terme de chacun des deux semestres au moyen de deux épreuves écrites de cinq heures portant sur les deux matières constituant l'unité d'enseignement 1 et d'un « grand oral » portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'unité d'enseignement 2 (semestre1).de la soutenance du mémoire devant un jury composé du directeur du mémoire et de l'un des enseignants du diplôme (semestre 2).</p> <p>Chaque semestre est validé individuellement par l'obtention de la moyenne (10/20). Les notes se compensent au sein de chaque semestre.</p> <p>L'obtention du diplôme suppose que chaque semestre ait été séparément validé.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences ne fait l'objet d'aucune procédure spécifique (pas de livret étudiant...).</p> <p>Il prend place dans le cadre des cours et séminaires, l'accent étant davantage mis notamment au second semestre sur l'acquisition de la méthodologie de la recherche.</p> <p>Une annexe descriptive au diplôme permet aux étudiants d'attester des connaissances et compétences acquises auprès de futurs employeurs.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est effectué par le service d'Observation des Formations et de l'Insertion (OFI) de l'Université.</p> <p>Les enseignants du diplôme s'efforcent en outre d'entretenir des liens avec les anciens étudiants bénéficiaires d'un emploi d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) ou d'un contrat doctoral. Ce suivi pourrait être amélioré par la création d'un « réseau des anciens ».</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas pour l'heure de conseil de perfectionnement, ce qui peut sembler regrettable. Des réunions régulières des enseignants du diplôme, et les contacts avec les « anciens » du master en tiennent lieu. Ces réunions demeurent néanmoins informelles. Il semble qu'elles aient permis l'amélioration de certaines pratiques et l'évolution de la maquette du diplôme.</p> <p>L'autoévaluation s'effectue au niveau et selon la procédure proposée au niveau de l'établissement.</p> <p>Une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place au niveau de l'établissement.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Bonne structure du diplôme reposant sur une formation juridique générale et poursuivie par une spécialisation de haute qualité scientifique.
- Fort adossement à la recherche.
- Méthodes pédagogiques associant théorie, pratique et formations *in situ*.
- Bonne insertion professionnelle et poursuite d'études.

Points faibles :

- Dimension internationale très floue et limitée.
- Absence d'un réseau d'anciens (qui améliorerait le suivi des diplômés).

Conclusions :

La formation M2 *Histoire du droit et des institutions* de l'Université de Toulouse1-Capitole est une formation bien insérée régionalement dans les milieux universitaire et socio-économique. Elle pourrait l'être sans doute davantage grâce à la constitution d'un « réseau des anciens ».

La dimension internationale mériterait aussi d'être repensée, ce qui donnerait sans doute à la formation une envergure et une reconnaissance nationale qu'elle mérite.

Elle s'avère néanmoins de haute qualité scientifique démontrée par le taux de poursuite d'études en doctorat et d'insertion professionnelle des autres étudiants diplômés.

Observations de l'établissement



Toulouse, le 4 Mars 2015

A l'attention de M. le Directeur des formations et
diplômes du HCERES

Objet : *Retour sur l'évaluation du Master 2 recherche en histoire du droit*

Au nom de l'équipe pédagogique, je remercie le HCERES pour ses observations concernant le bilan du Master 2 recherche en histoire du droit de la Faculté de droit et science politique de l'Université Toulouse-Capitole.

Pour tenir compte de ces observations et améliorer encore notre formation, nous prévoyons pour la prochaine accréditation :

- 1- La mise en place d'un Réseau des Anciens qui existe déjà de manière informelle mais que nous allons structurer.
- 2- La mise en place du conseil de perfectionnement.
- 3- La création d'une UE intitulé "Histoire comparée du droit" qui nous permettra de renforcer la dimension internationale avec 2 cours annuels (financés par les supports de professeurs invités par l'Université) de 10h, avec une évaluation auxquels sera rattaché également le Cours d'histoire du droit des pays francophones.
- 4- En ce qui concerne les effectifs, nous avons cette année 22 inscrits pour 80 demandes. La création demandée d'un Master complet sur les deux niveaux M1 et M2 doit permettre de parvenir à un effectif de 25 inscrits en M2.

Bien cordialement,

Philippe Nélidoff
Professeur des Universités
Directeur du Master 2
d'histoire du droit.